

## LA FAMILLE LUCQUOT À AUXERRE AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

### LUCQUOT Louis :

- Le 4 juin 1505, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence de l'artillier Clément Loppin et du clerc François Thomas, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, sont comparus Jacques de La Faulcille, d'une part, menuisier en cette même ville, et d'autre part Gaon Bourdin, Jacquot Blondeau, à cause de sa femme, et Jean Bourdin, tous trois vigneron à Auxerre, lesquelles parties ont procédé au partage après décès des biens laissés en héritage par feu Marguerite, veuve en premières noces du tonnelier et vigneron auxerrois Jean Bourdin et femme en secondes noces dudit Jacques de La Faulcille. Lesdits Gaon Bourdin, Jacquot Blondeau et Jean Bourdin ont reçu ensemble à Auxerre : un demi-arpent de vigne situé au lieu-dit des Piédalloues, tenant d'une part audit Jean Bourdin et d'autre part à Jean Dubois ; un autre demi-arpent de vigne situé au lieu-dit de « *Presle* », tenant d'une part audit Jacquot Blondeau et d'autre part à Thomas Thévenon ; un quartier de vigne au lieu-dit de « *Beauvoir* », tenant d'une part à Etienne Mamerot et d'autre part audit Jacques de La Faulcille ; un demi-arpent de vigne au lieu-dit de « *Vaulx profonds* », tenant d'une part à la veuve et aux hoirs de Germain Boisart et d'autre part à Jean Colon ; une denrée de vigne au lieu-dit de « *Pointe Boguin* », tenant d'une part à Germain Bourotte (ou Borotte) et d'autre part audit Jacques de La Faulcille ; une autre denrée de vigne au lieu-dit de « *Pory* », tenant d'une part audit Jean Bourdin et d'autre part audit Jacques de La Faulcille ; trois quartiers de terre au lieu-dit de « *Presle* », tenant d'une part audit Jacquot Blondeau, d'autre part à la forêt d'Egriselles et par-dessous audit Thomas Thévenon ; un arpent et demi de terre au lieu-dit de « *Chastenoy* », tenant d'une part à Jacquin Pionnier ; la moitié d'un demi-quartier de saulcis audit lieu-dit de « *Chastenoy* » ; trois quartiers de terre au lieu-dit de Montardoin (en la paroisse auxerroise de Saint-Martin-lès-Saint-Julien), tenant d'une part audit Jacques de La Faulcille et d'autre part audit Gaon Bourdin ; une maison avec un jardin derrière, située au bourg Saint-Pierre-en-Vallée à Auxerre, en la rue de la porte Chantepinot, tenant d'une part à une mesure appartenant à l'abbesse et aux religieuses du couvent de Notre-Dame-lès-Saint-Julien, d'autre part aux héritiers de feu Nicolas de Noyon et par-devant à ladite grand-rue ; et un closeau situé près du puits du Crot, tenant d'une part à Joseph Moynat, d'autre part au jardin attribué à Jean Petitgay par le prieur de Saint-Amatre, et par-devant et par-derrière aux chemins communs. Ledit Jacques de La Faulcille a reçu quant à lui à Auxerre : un quartier de vigne situé au lieu-dit de « *Vaulx profonds* », tenant d'une part audit Jacquot Blondeau et d'autre part à Jean Colon l'aîné ; une denrée de vigne au lieu-dit de « *Pièdeboquin* », tenant d'une part audit Gaon Bourdin et d'autre part auxdits héritiers de ladite défunte Marguerite ; quatre denrées de vigne au lieu-dit de « *Pory* », tenant d'une part à Colas Dappoigny et d'autre part à Jean Péneau ; un quartier de vigne au lieu-dit de « *Beauvoir* », tenant d'une part aux hoirs de feu Louis Lucquot et d'autre part au charretier Jean Thuillant ; un autre quartier de vigne au même lieu-dit ; sept quartiers de terre situés près des ormes Rolinot au lieu-dit de « *Beauvoir* », tenant de toutes parts aux chemins communs ; un demi-arpent de terre tenant d'une part audit Jean Bourdin et d'autre part aux frères de Reigny ; et la moitié d'un demi-quartier de saulcis. Ledit Jacques de La Faulcille a reçu également : une rente annuelle de 30 sols tournois due par Jean Desbordes pour une pièce de pré située près du ruisseau de Beaulche ; une rente annuelle de 20 sols tournois due par la veuve et les hoirs de feu Simon Julien pour une maison située au bourg Notre-Dame-la-d'Hors à Auxerre ; une rente annuelle de 30 sols tournois due par le chaussetier Etienne Mamerot pour une pièce de vigne située à Vaux ; et une rente annuelle de 20 sols tournois due par ledit Jean Bourdin pour tous ses biens et héritages [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 99 recto].